

Mémoire présenté par
LE COLLÈGE MARIE-DE-L'INCARNATION



Dans le cadre de la
**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE
CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DE
TROIS-RIVIÈRES**

Au
**CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU
QUÉBEC**

31 janvier 2014

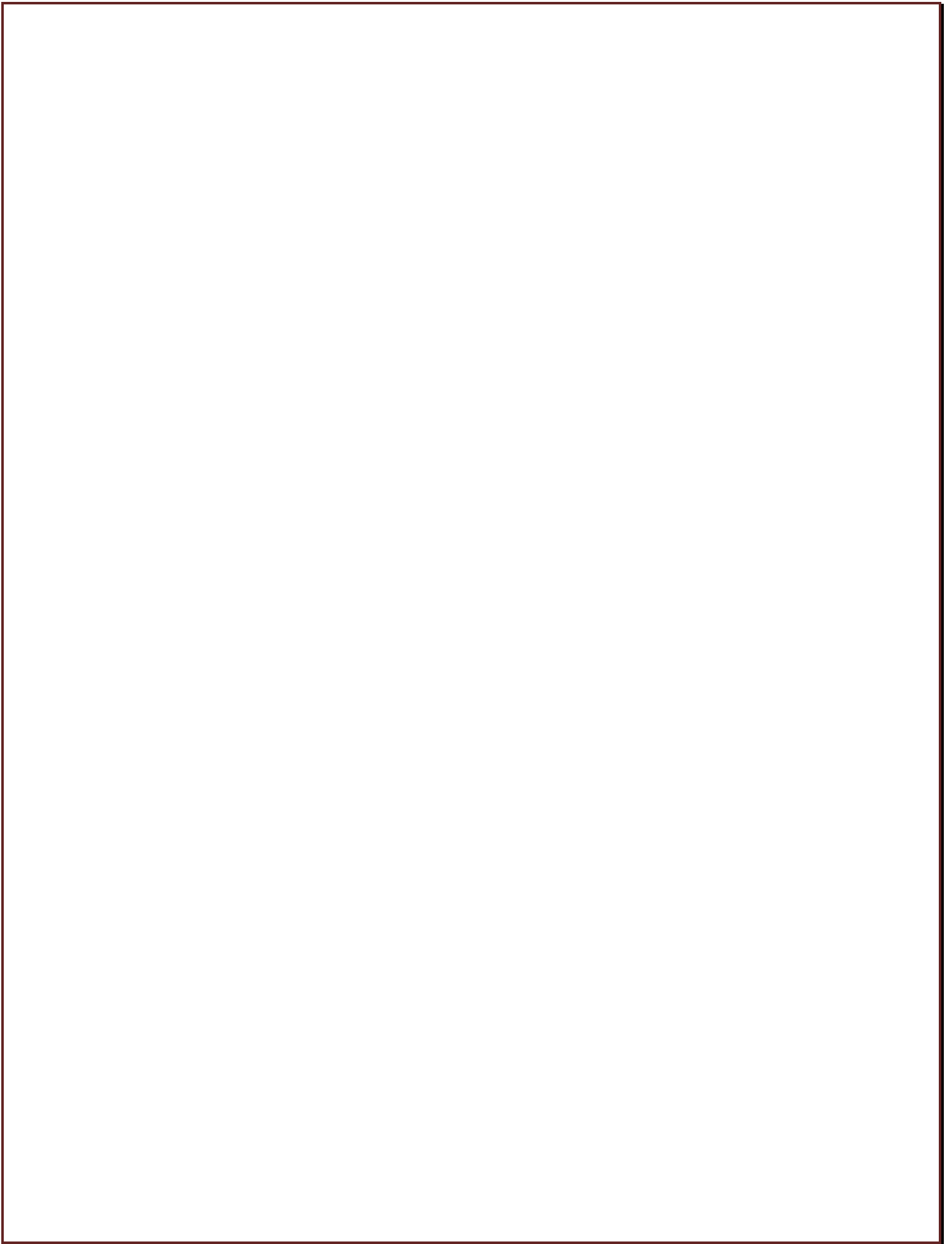


TABLE DES MATIÈRES

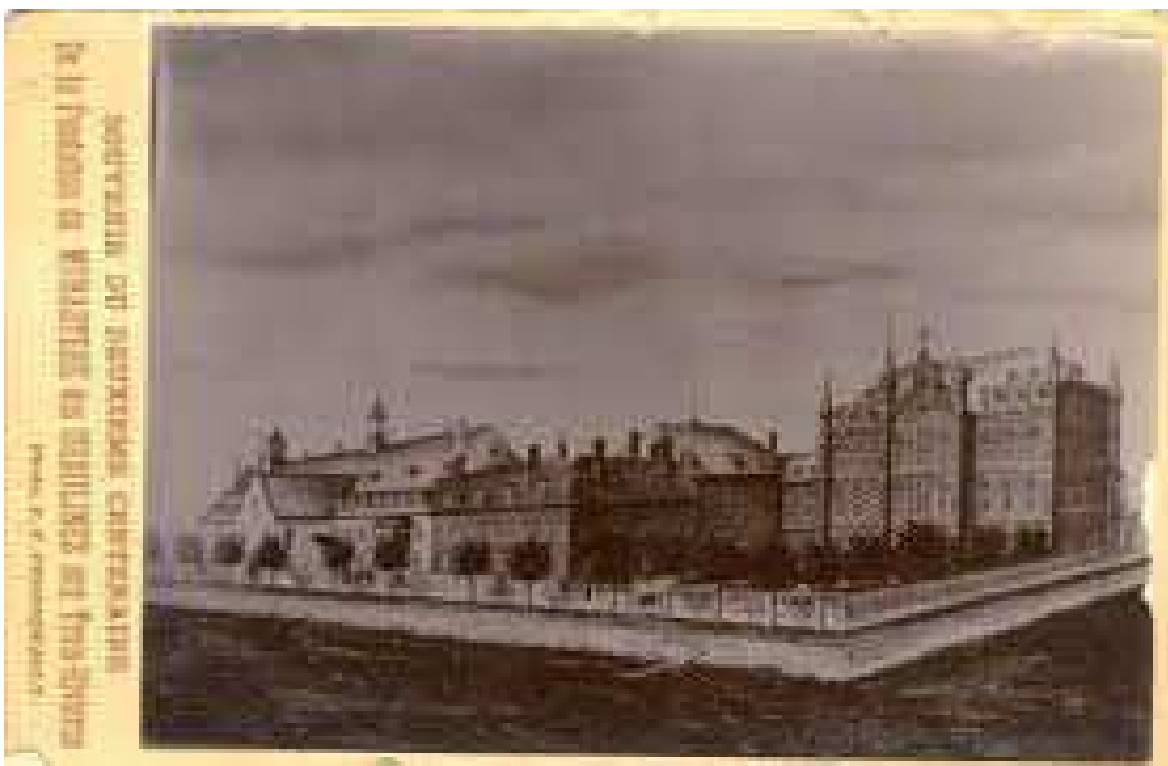
1. LE COLLÈGE MARIE-DE-L'INCARNATION

2. L'HÉRITAGE DES URSULINES

- 1) Le pensionnat de pierre, 1838
- 2) Le pensionnat à tourelles, 1870
- 3) L'école normale, 1908
- 4) L'aile du secondaire, 1962

3. LE SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ DE TROIS-RIVIÈRES

4. EN CONCLUSION



1. LE COLLÈGE MARIE-DE-L'INCARNATION

Le Collège Marie-de-l'Incarnation (CMI) est un établissement d'enseignement privé reconnu d'intérêt public par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, duquel il détient trois permis d'enseignement et trois agréments de financement. Le CMI est mixte depuis 2009 après avoir consacré 312 ans à l'éducation des jeunes filles de la Mauricie.



Le Collège est géré par une corporation laïque en vertu du contrat de relève institutionnelle signé en 1996 avec la Province de Trois-Rivières de l'Union canadienne des moniales de l'ordre de Sainte-Ursule. La corporation Collège Marie-de-l'Incarnation est incorporée depuis le 27 mai 1996 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec sous le matricule 1143442342.

Le Comité exécutif est formé de :

- Madame Nathalie Jomphe, procureure de la Couronne, secrétaire
- Monsieur Michel Belhumeur, syndic, Belhumeur et associés, trésorier
- Monsieur Michel Boisvert, directeur, Desjardins assurances, président
- Monsieur Pierre Michaud, professeur, Collège Laflèche de Trois-Rivières, vice-président



Près de 800 élèves fréquentent annuellement le Collège du préscolaire à la cinquième année du secondaire. Le Collège dispense le Programme de formation de l'école québécoise, mais tous les élèves sont inscrits au Programme d'éducation internationale. À cet égard, nous sommes fiers d'être la première école à offrir ce programme à tous nos élèves.

En 2007, le Collège est devenu le propriétaire exclusif de quatre édifices et d'un site bordé par la rue des Ursulines au sud, par la rue Ste-Cécile à l'ouest, par la rue Hart au Nord et par la propriété des Ursulines à l'est.

Les Petits Chanteurs de Trois-Rivières, une corporation qui offre un programme de formation reconnu par le MELS pour l'enseignement du chant choral et d'un volet instrumental, constitue un partenaire privilégié du CMI. Il a établi son

siège social et le lieu de diffusion de ses services éducatifs dans le pensionnat de pierre depuis 2000. Les élèves sont scolarisés par le Collège.

2. L'HÉRITAGE DES URSULINES

À titre d'héritier du projet éducatif des Ursulines, le Collège Marie-de-l'Incarnation prend en compte cet héritage dans ses textes fondateurs comme la mission qui se lit comme suit :

« En continuité avec l'œuvre éducative de ses fondatrices, les Ursulines, et suivant les valeurs de l'humanisme chrétien, le Collège Marie-de-l'Incarnation a pour mission le développement intégral et harmonieux de la personne en vue d'une pleine réalisation de soi.

Dans une perspective d'ouverture internationale, le Collège privilégie une approche où chaque élève pourra apporter une contribution inspirante pour un monde meilleur et plus paisible. »

Outre le projet éducatif, le CMI fait également la promotion des trois valeurs ursulines :

- La force de l'unité;
- L'attention à la personne;
- Les relations fondées sur l'amour – charité.

Pour réaliser sa mission, à travers les valeurs de la fondatrice des Ursulines, Sainte-Angèle Merici, le CMI compte sur quatre édifices construits par les Ursulines au fil de leur présence à Trois-Rivières depuis 1697.



1 Crédit photo

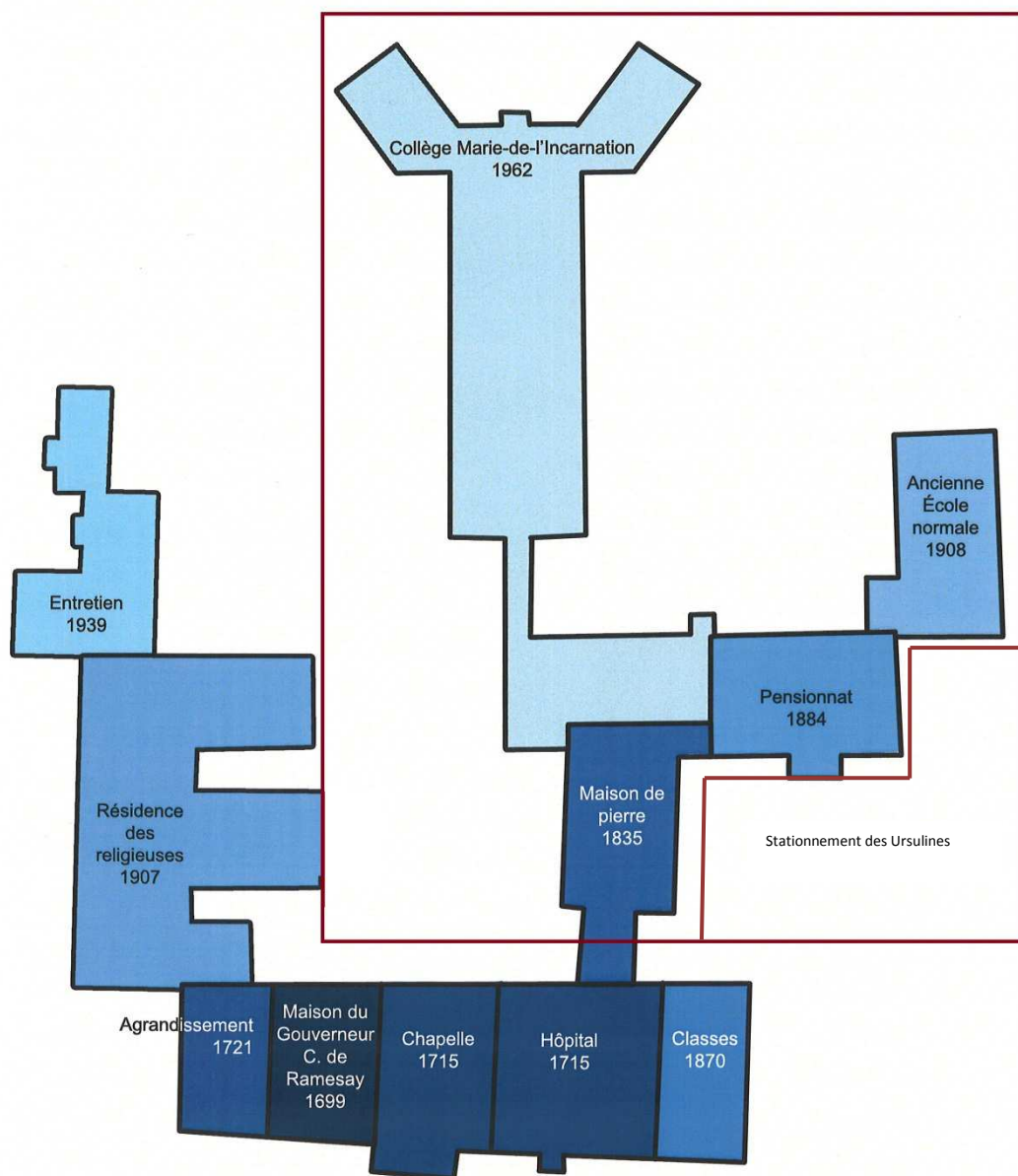
et d'évoluer comme une société distincte.

Plus qu'un témoignage de l'évolution de l'architecture et de la construction au Québec, le site du Collège Marie-de-l'Incarnation porte en ses murs l'histoire sociale et économique du Québec depuis ses débuts jusqu'à nos jours. C'est l'histoire des Ursulines, mais aussi celle du courage et de la ténacité des femmes et des hommes de cette époque qui ont lutté pour la survie de leur culture sur un continent qui leur a laissé bien peu de chance de percer l'économie

Dans cette quête d'identité, le clergé et les communautés religieuses ont été des acteurs de premier plan de l'histoire d'un peuple devenu, aujourd'hui, la société québécoise.

Nous ne pourrions évidemment pas illustrer pour chaque édifice toute l'histoire à laquelle il nous permet d'accéder, mais nous donnerons une idée de la richesse culturelle qu'il importe de protéger.

Plan du monastère



Dans le plan du monastère de la page précédente, l'encadré rouge présente le positionnement de chaque édifice sur le site ainsi que l'ordre dans lequel ils ont été construits, soit du plus foncé (plus ancien) au plus pâle (plus récent).

a) Le pensionnat de pierre

Il s'agit du plus ancien édifice du Collège dont l'inauguration a eu lieu le 17 juin 1836 sous le règne du vicaire général¹ et supérieur des Ursulines, l'abbé François-Xavier Noiseux. Nommé en 1796, l'abbé Noiseux arrive de Beloeil où il a été curé pendant 21 ans.² Durant sa cure à Beloeil, il s'avère un homme d'affaires prospère :

« ... Se met alors en branle la construction de l'église de Beloeil, inaugurée en 1787. Le fait peut surprendre, compte tenu de la pauvreté des fidèles de la paroisse. Curé et homme d'affaires, Noiseux n'est pas à court de ressources. Il y pourvoit.

Ses revenus sont imposants et ne proviennent évidemment pas uniquement de sa faible rétribution comme chargé d'âmes de la paroisse de Beloeil. Noiseux est particulièrement actif dans l'administration du fief que le seigneur René-Ovide Hertel de Rouville lui confie. Pendant 15 ans, de 1780 à 1795, Noiseux concède des terres. Il s'occupe de percevoir les droits seigneuriaux: les cens et rentes, les lods et ventes. Il procède au retrait des concessions dans les cas de dettes. Il fait construire un moulin à farine. Les mêmes années, il remplit un rôle semblable dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe, moyennant la perception d'un dixième des revenus seigneuriaux. Il prend part à la construction du moulin à scie. Il se réserve 20 % du bois scié et il contribue pour 20 % aux dépenses. Il se procure ainsi un capital qu'il sait faire fructifier par la spéculation foncière : achats et ventes avec profit de nombreux emplacements bien situés à Beloeil et dans les seigneuries, et par la création de constituts : des prêts pour lesquels l'emprunteur s'engage à verser une rente annuelle et perpétuelle de 5 ou 6 % par année. Par ailleurs, l'emprunteur peut rembourser le capital. On comprend ainsi comment, à son époque, il devient l'homme le plus riche de Beloeil. Vicaire général du district de Richelieu en 1793,

¹ : À l'époque, le vicaire général des Trois-Rivières relaie le pouvoir épiscopal de Québec sur les paroisses des deux rives du fleuve.

² : ROY, Jean et TURCOT, Laurent, *Figures des XVIII^e et XIX^e trifluviens*. Figures et documents. Corporation du manoir des Jésuites de Cap-de-la-Madeleine, avril 2010. Pages 54 – 56.

personnage influent et muni d'une vaste expérience, il est nommé à la cure de Trois-Rivières en 1796. »³



Certains lui accordent la réalisation des plans du pensionnat de pierre, mais nos recherches ne nous permettent pas de l'affirmer à ce jour. L'abbé Noiseux poursuivra ses « affaires » à Trois-Rivières où il fut propriétaire de nombreuses maisons et seigneuries jusque dans la région de Louiseville. Il mourut à Trois-Rivières, en 1834, sans assister à l'inauguration officielle de l'édifice décrit ainsi :

« Un beau et vaste corps de logis mesurant quatre-vingts pieds de longueur, sur cinquante de largeur, à trois étages, sans compter les mansardes, s'élevait au nord-est du Monastère.

Le premier étage était réservé à l'externat, le deuxième comprenait les salles de classe, les parloirs et la chambre de la maîtresse générale.

³ : Idem, page 55

Au troisième, était le dortoir aéré sur les quatre côtés dont deux avaient vu sur le fleuve. Le panorama, aperçu de cet endroit, était magnifique.

Aux mansardes, se trouvaient les garde-robes. Le réfectoire était dans les anciennes chambres du chapelain, échangées pour celles qu'il occupe actuellement, au second étage du monastère, donnant sur la chapelle.»⁴

Le pensionnat de pierre communique à chaque étage avec le monastère et, plus tard, il communiquera avec le pensionnat à tourelles de la même manière.

Aujourd'hui, il accueille les cuisines de la cafétéria au premier étage, les Petits Chanteurs de Trois-Rivières au deuxième, les classes d'arts plastiques au 3^e et des garde-robes dans les mansardes. Le Collège étudie la possibilité de rénover l'intérieur afin de le consacrer exclusivement aux arts avec l'aide d'un mécène encore à identifier.

b) Le pensionnat à tourelles



Il s'agit ici, sans nul doute, de l'édifice le plus achevé du site. Ses fenêtres en arc, le portique extérieur et les nombreuses décorations architecturales sont en rupture avec la sobriété des édifices précédemment construits par les Ursulines, mais la chose s'explique.

⁴ : LASALLE, Eugénie (sœur Marguerite-Marie), LES URSULINES DE TROIS-RIVIÈRES DEPUIS LEUR ÉTABLISSEMENT JUSQU'À NOS JOURS, Tome quatrième, Québec, 1911, page 49.

En 1880, après lui en avoir plusieurs fois glissé un mot, la supérieure des Ursulines, Mère St-Henri (Adèle Bureau), adresse une demande officielle à Monseigneur Laflèche pour la construction d'un nouveau pensionnat :

*« La santé des maîtresses souffre de l'exigüité du local;
Il existe un besoin urgent d'un local plus vaste pour l'infirmerie du pensionnat dans l'intérêt de la santé des élèves;
La réunion des pensionnaires et des quarts-pensionnaires est préjudiciable au bon ordre;
Nombre de parents se plaignent de l'exigüité des parloirs et des salles de réception, au point que des personnes, ne trouvant pas de place à la grille du parloir, ont décidé de s'en retourner;
Le Conseil de la Communauté trouve ces raisons non seulement suffisantes, mais urgentes, pour agrandir le pensionnat;
... »⁵*

Il refuse la demande, mais l'acceptera l'année suivante à condition de choisir lui-même l'architecte, ce qu'il fait; il nomme Jean-Baptiste Bourgeois⁶. Mère Saint-Henri n'est pas dupe et elle surveille le jeune architecte qui en est à ses premières armes. Elle autorise finalement un architecte étranger à visiter la maison dont le verdict tombe rapidement; la construction manque de solidité!

« La communauté n'a pas le choix. Pour rendre cette belle maison habitable, il faut la consolider par des piliers de fonte depuis le sous-sol jusqu'au sommet et endosser un surplus de dépenses de quelques milliers de dollars, dut-elle [sic], comme cela se voyait à l'époque, se priver même du nécessaire pour payer ses dettes. »⁷

Voilà comment sont apparues les colonnes qui traversent toute la maison, du sous-sol au quatrième étage! Assistait-on au premier dépassement de coûts de construction de l'histoire si populaire aujourd'hui?

c) L'école normale, 1908

Vingt ans plus tard, les Ursulines allaient de nouveau se remettre à la tâche pour la construction de l'École normale. L'histoire de la formation des institutrices au Québec remonte à la Loi de 1836 intitulée ACTE POUR POURVOIR À L'ÉTABLISSEMENT D'ÉCOLES NORMALES. Mais cette initiative politique, sous l'influence du clergé, fut de courte durée et les trois écoles normales ouvertes sous cette loi à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal seront fermées à peine quelques années après leur ouverture.

⁵ : ALBERT, Louise-Hélène, OSU, Une école bien enracinée et tournée vers l'avenir, Les Ursulines de Trois-Rivières, Trois-Rivières, 2009. Page 55.

⁶ : Quelques années plus tard, Bourgeois deviendra un architecte très sollicité par le clergé et les communautés religieuses pour la construction d'églises, de chapelles et de divers bâtiments religieux.

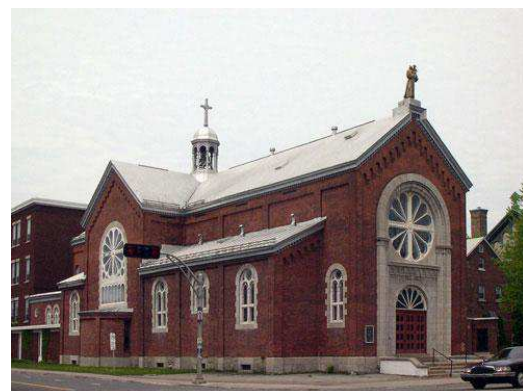
⁷ : Idem, page 56.



On doit à Georges-Étienne Cartier l'adoption de la LOI DES ÉCOLES NORMALES en 1856. Ce deuxième essai prévoit l'établissement de trois écoles normales pour former des instituteurs: Laval à Québec, Jacques-Cartier et McGill (anglo-protestante) à Montréal. Ce n'est que le 17 septembre 1857, après bien des supplications du clergé, que les Ursulines de Québec acceptent d'ouvrir, rue du Parloir, une école normale destinée aux filles.

L'abbé Verreau, le Principal de l'École normale de Montréal s'opposera longtemps à Monseigneur Laflèche pour empêcher Trois-Rivières d'ouvrir sa propre école normale. C'est finalement son successeur, F-X Cloutier, qui procédera à l'ouverture de l'ÉCOLE NORMALE POUR LES FILLES DE TROIS-RIVIÈRES le 8 septembre 1908, quelques semaines seulement après le grand incendie de Trois-Rivières.

La préparation des plans avait été confiée à Charles Lafond, un architecte très populaire à cette époque. On lui doit en effet l'église St-Philippe de Trois-Rivières, celle de St-Léon dans Maskinongé et la Chapelle conventuelle de St-Antoine sur la rue St-Maurice à Trois-Rivières. On lui doit également les édifices de la Banque



Chapelle conventuelle de St-Antoine

Nationale et de la Banque de Montréal sur la rue Notre-Dame à Trois-Rivières. Dans le secteur résidentiel, il signera les plans de nombreuses maisons aujourd'hui reconnues, dont celle du docteur Godin et celle de Joseph-Alfred Mongrain, rue Bonaventure.

Bien que l'on conserve la brique rouge pour le lambris extérieur et la fenestration cintrée au dernier étage, l'École normale retrouve une architecture davantage représentative de la discrétion des Ursulines. L'édifice de 106 pieds de long par 56 de large occupe quatre étages au coin des rues Notre-Dame (Des Ursulines, aujourd'hui) et Sainte-Cécile. À noter que la salle de rassemblement aménagée au soubassement de l'édifice dès sa construction existe toujours et possède la même vocation pour les enfants du premier cycle du primaire.

d) L'aile du secondaire

La vocation d'éducatrice des Ursulines ne se dément pas durant la première moitié du vingtième siècle. Créé en 1935, le Collège Marie-de-l'Incarnation prend la relève du Pensionnat du Sacré-Cœur et se concentre encore davantage sur sa mission éducative. La modernité appelle cependant de nouvelles réalités que les édifices en place ne suffisent plus à combler. L'idée d'une nouvelle construction commence à germer.

On retiendra les services de l'architecte Jean-Louis Caron, dont le père et le grand-père étaient aussi architectes. La contribution de la famille Caron à l'architecture religieuse est tellement importante que la Faculté de droit de l'Université Laval réussira à convaincre Jean-Louis de remettre les archives familiales aux Archives nationales du Québec en 1983.



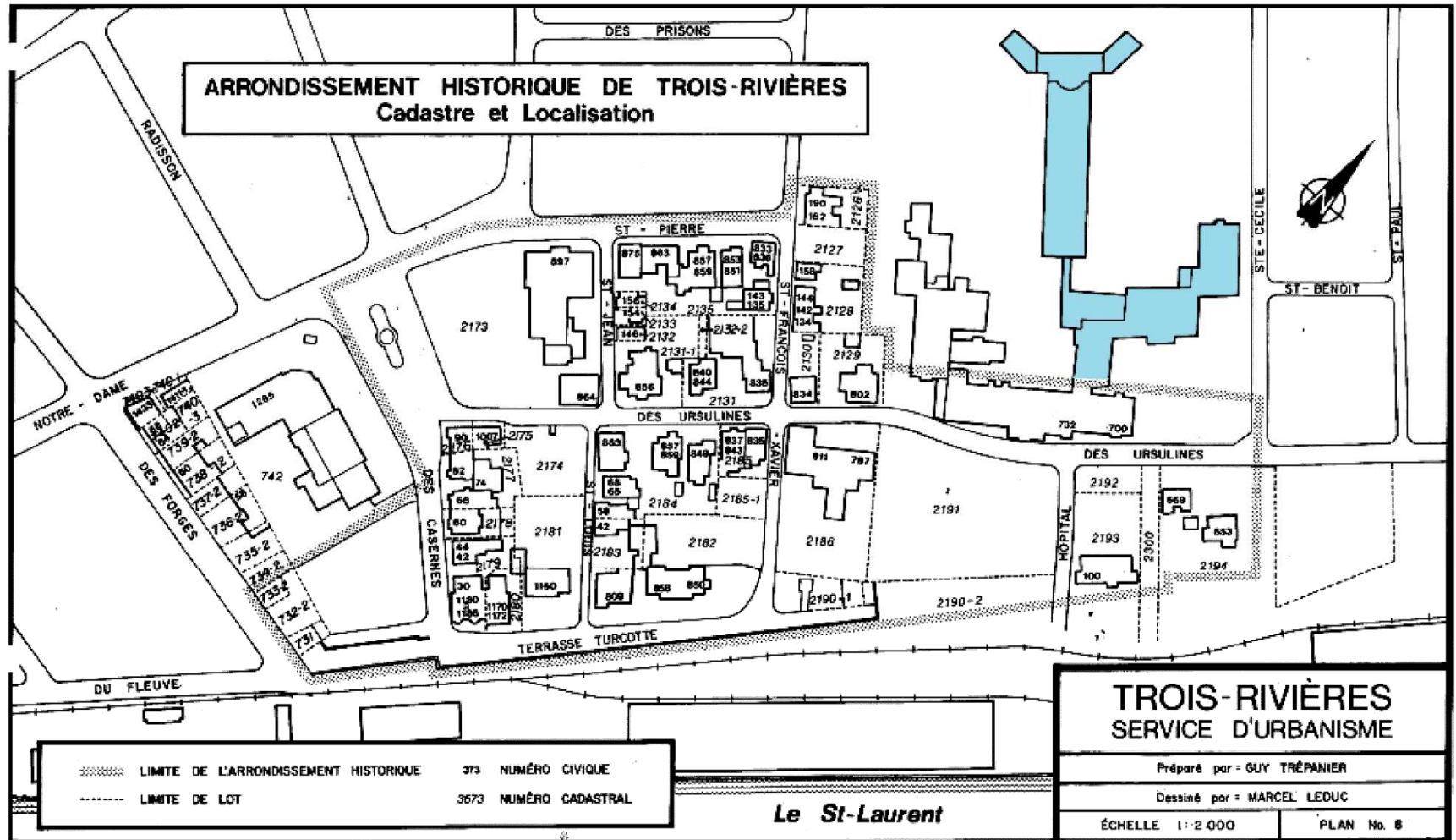
Or, la contribution de Jean-Louis Caron ne se limite pas au patrimoine religieux bien qu'on lui doive la Basilique Notre-Dame-du-Cap et la cathédrale de Trois-Rivières. Il signe les plans des théâtres Le Capitot (Salle J.-A.-Thompson), l'Impérial et le Rialto. Il dessinera aussi les bâtiments de la Canada Iron Foundries dont les actifs immobiliers viennent d'être rachetés par un nouveau groupe d'investisseurs dont la présidence est occupée par une finissante de 1987 du Collège Marie-de-l'Incarnation, madame Chantal Rochette.

La brique rouge est délaissée et la facture architecturale est nettement plus moderne. On y retrouve :

- Deux ailes de résidences pour les élèves offrant des chambrettes individuelles, une révolution en 1962;
- des laboratoires de sciences dotés d'équipements de démonstration et d'expérimentation nouveaux ou à la fine pointe;
- deux palestres et un gymnase;
- une allée de quilles;
- etc.



3. LE SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ DE TROIS-RIVIÈRES



Le décret du Conseil exécutif de la province de Québec du 6 mai 1964 concernant la création d'un arrondissement historique à Trois-Rivières exclut, notamment, tous les bâtiments du Collège Marie-de-l'Incarnation ainsi que les terrains lui appartenant. Sur la carte de la page précédente, on voit bien que la limite de l'arrondissement de 1964 passe sous les édifices (en bleu) appartenant au CMI.

Le site patrimonial déclaré omet aussi d'inclure le cimetière des Ursulines ainsi que le pavillon de brique rouge (1907) qui abrite la résidence et l'infirmierie des Ursulines ainsi que ses dépendances.

Il semble que l'explication la plus plausible pour expliquer ces omissions soit que le territoire de l'arrondissement historique ait été calqué sur les limites de l'ancienne ville fortifiée de Trois-Rivières. À cet égard, même le ministère de la Culture et des Communications ne peut fournir davantage d'explications.

Néanmoins, la valeur patrimoniale du Collège Marie-de-l'Incarnation est reconnue dans le document INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, Synthèse architecturale et patrimoniale, rédigé par Patri-arch pour le compte de la ville de Trois-Rivières en décembre 2010.

« La valeur patrimoniale du Collège Marie-de-l'Incarnation repose notamment sur son intérêt historique. Cette institution d'enseignement témoigne du rôle marquant des Ursulines à Trois-Rivières, notamment dans l'éducation et le développement de la ville. Les Soeurs ursulines arrivent à Trois-Rivières en 1697. Elles établissent leur monastère, puis leur hôpital vers 1700-1701 dans la maison du gouverneur Claude de Ramezay (1659-1724). Plusieurs bâtiments sont reconstruits à la suite des incendies de 1752 et de 1806. En 1882, le pensionnat du Sacré-Coeur est inauguré. En 1886, l'hôpital ferme ses portes après avoir été en service pendant près de deux siècles. Dès lors, la communauté religieuse peut se vouer exclusivement à l'éducation des jeunes filles. À partir de 1891, les Ursulines prennent aussi la direction de plusieurs autres écoles publiques dans la ville. En 1908, l'aile de l'École normale est construite. En 1935, le pensionnat du Sacré-Coeur devient le Collège Marie-de-l'Incarnation, institution affiliée à la Faculté des Arts de l'Université Laval. Cette école privée assure encore aujourd'hui l'enseignement primaire et secondaire aux jeunes filles. Par leur rôle en éducation, les Ursulines constituent un acteur majeur dans le développement de Trois-Rivières.»

Bien que Patri-arch ait oublié le pensionnat de pierre dans sa description de la valeur patrimoniale du site du CMI, son inclusion n'en ajoutera que davantage. Au chapitre du témoignage architectural, le document précise :

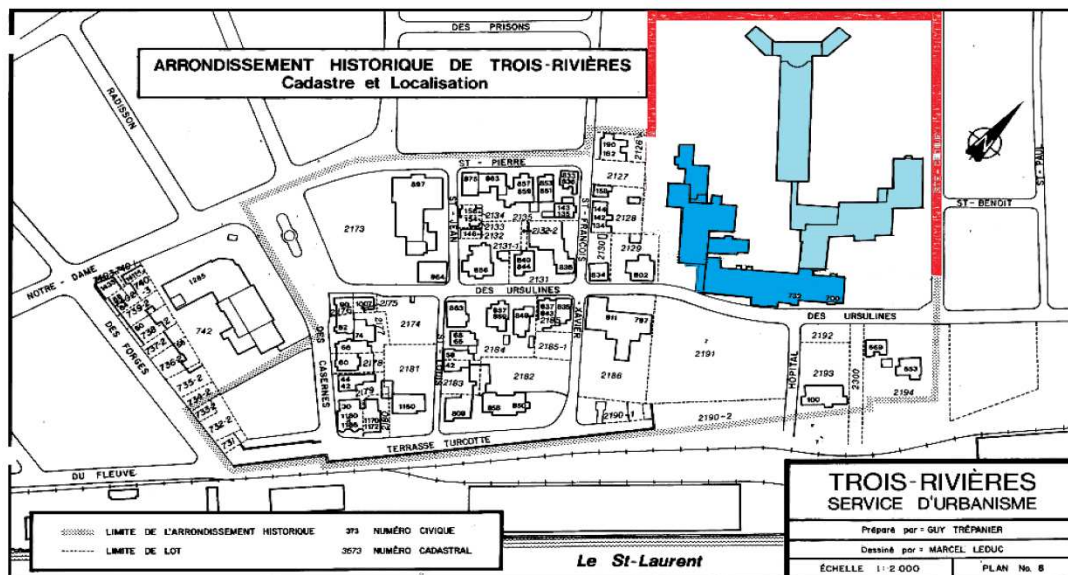
« La valeur patrimoniale du Collège Marie-de-l'Incarnation tient aussi à son architecture. Le Collège témoigne des tendances dans l'architecture institutionnelle sur près d'un siècle. À la fin du XIX^e siècle, la relecture des

courants architecturaux passés allié à la mécanisation des techniques de construction contribuent à l'émergence d'un style éclectique caractérisé par une abondance d'ornements. Le bâtiment le plus ancien, œuvre de l'architecte Jean-Baptiste Bourgeois en 1882, en est un exemple représentatif en raison de l'utilisation, notamment, d'ouvertures cintrées, de tourelles et de pinacles. L'aile de l'École normale, juste à côté, témoigne d'une architecture plus récente et moderne, ce qui trouve des répercussions dans le traitement plus dépouillé des façades et dans l'utilisation du toit plat. Enfin, les ailes érigées au début des années 1960 témoignent d'une architecture moderne plus affirmée. Les bâtiments formant le Collège Marie-de-l'Incarnation possèdent un excellent état d'authenticité et témoignent des différentes périodes de la construction de l'ensemble. »

Par ailleurs, malgré le fait que le territoire occupé par les Ursulines depuis 1697 n'ait eu qu'un seul propriétaire sur la vaste majorité de son étendue, le potentiel archéologique amérindien demeure toujours aussi important. D'autre part, le Collège Laflèche, par l'intermédiaire du programme Histoire et civilisation, a procédé à quelques fouilles qui ont permis la découverte d'artéfacts témoignant de l'occupation du territoire par les Ursulines depuis 1697. À l'égard du potentiel archéologique, d'autres recherches doivent être menées pour le qualifier plus exhaustivement mais, entre-temps, nous demeurons persuadés qu'il faut le protéger.

4. EN CONCLUSION

Attendu la valeur patrimoniale et archéologique des édifices et du territoire occupé par les Ursulines depuis 1697, le Collège Marie-de-l'Incarnation considère qu'il serait souhaitable de modifier les limites du site patrimonial déclaré de Trois-Rivières pour inclure l'ensemble des bâtiments et du territoire mis en valeur par les Ursulines depuis 1697. Dans cette perspective, la carte suivante présente un projet d'agrandissement dont l'extrémité nord serait limitée par la rue Hart.



Les nouvelles limites en rouge permettraient d'inclure tant les édifices des Ursulines que ceux appartenant au CMI. Il nous apparaît important de protéger ces témoignages du passé pour deux raisons en particulier.

D'abord, le développement du projet « Trois-Rivières sur St-Laurent », que nous appuyons risque à moyen terme d'engendrer une certaine spéculation quant à la valeur des terrains et des édifices du quartier. Or, la frange entre ce projet et le site du CMI est mince, étant constituée de deux rues parallèles. À peine quelques centaines de mètres séparent les deux sites. Bien que le ministère ne puisse protéger l'usage des édifices, il peut néanmoins en protéger l'apparence extérieure advenant une éventuelle cessation des services éducatifs du CMI et de la disposition de ses actifs immobiliers.

L'autre raison nous semble encore plus importante. Les agréments de financement du MELS ne permettent pas à une école privée d'obtenir de l'aide financière pour l'entretien des immeubles. Or, avec les quatre édifices que nous avons présentés, les coûts d'entretien sont énormes. Malgré tous les efforts que nous apportons à leur préservation, nous accumulons depuis quelques années un déficit au niveau de l'entretien extérieur. L'aide financière

du ministère constituerait pour le Collège une garantie supplémentaire pour assurer la conservation de ses édifices et du site et ainsi préserver leur intégrité architecturale.

Entre-temps, le CMI, en partenariat avec le Monastère des Ursulines, a donné un mandat de caractérisation architectural du pensionnat de pierre et du pensionnat à tourelles à la Faculté d'architecture de l'Université Laval. Le rapport devrait être disponible au début de 2015.

Dans l'espoir que le mémoire du Collège Marie-de-l'Incarnation puisse contribuer à la réflexion du Conseil du patrimoine culturel du Québec et du ministère de la Culture et des Communications quant à la nécessité de protéger par tous les moyens un patrimoine d'exception.

Dans l'expectative de la suite des événements, nous vous offrons, Mesdames, Messieurs les conseillers, nos salutations les meilleures.

Le directeur général,



Réjean Lemay
Pour le conseil d'administration
Collège Marie-de-l'Incarnation

